



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

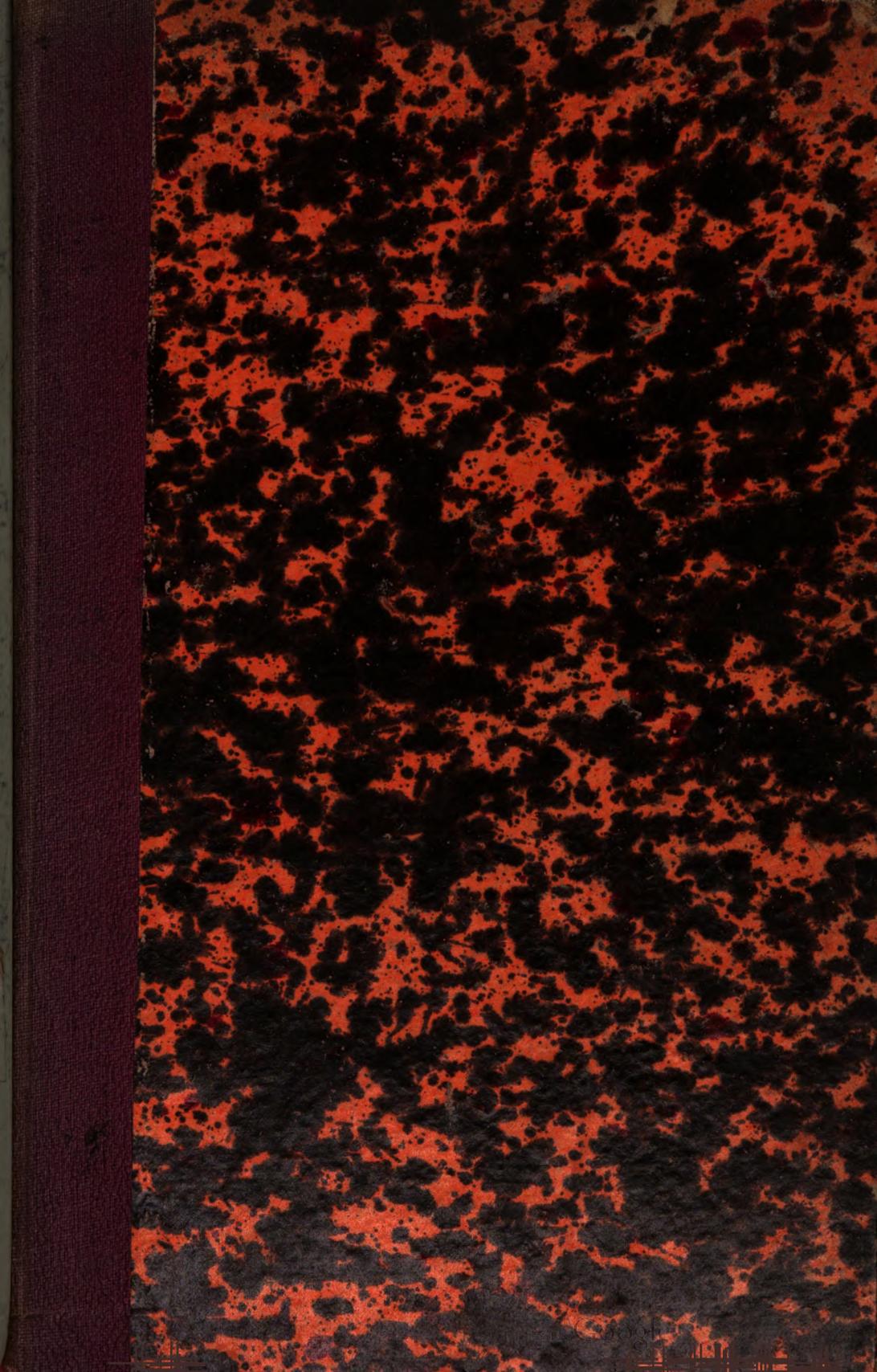
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Acc. 10226



UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY



Digitized by Google

M. le major Dumortier.

LE

GÉNÉRAL BUZEN.



BRUXELLES.

IMPRIMERIE DU MONITEUR BELGE.

—
1842



LE
GÉNÉRAL BUZEN.

Confident des dernières pensées de M. général Buzen, ministre de la guerre, j'ai accepté la douloureuse mission, non de réhabiliter sa mémoire, qui n'en a pas besoin, mais de confondre ceux dont les intrigues lui firent détester la vie de ce monde.

Car c'est bien véritablement la calomnie qui l'a tué, et ce serait une calomnie nouvelle, que de chercher ailleurs les causes de sa mort. Je puis l'attester avec quelque certitude, moi qui, la veille de la catastrophe, eus avec lui un entretien de plus de trois heures ; moi à qui il fit l'histoire de toute sa vie, le tableau de ses malheurs passés et de ses chagrins présents ; moi enfin à qui il légua, en termes exprès, dans la dernière lettre qu'il écrivit à sa malheureuse femme, le soin de le défendre après sa mort.

Encore sous l'impression de la douleur, je me sens peu capable, dans ce moment, d'accomplir cette mission avec toute la force, toute l'énergie que je voudrais pouvoir y mettre ; mais que l'on ne considère point cette courte notice comme mon dernier mot ! Mes recherches d'ailleurs sont loin d'être achevées. Je crois avoir découvert les fils d'une trame odieuse, qui s'est ourdie

à Bruxelles et à Paris en même temps : si je parviens à les saisir d'une main sûre, je livrerai impitoyablement au mépris public les noms des auteurs de cette machination.

Jusque-là, c'est une attitude défensive qu'il me convient de prendre. Le seul but que j'aie en vue, pour le moment, c'est déclaire les honnêtes gens, qui ont pu subir l'influence de l'époque; c'est de dissiper les doutes, que la calomnie a pu faire germer dans leur esprit, sur la parfaite intégrité d'un homme qui avait joui de leur estime. Je ne crois pouvoir mieux faire, pour atteindre ce but, que de rapporter tout simplement ce qui est resté gravé dans ma mémoire de cet entretien solennel, par lequel le général Buzen semble avoir voulu se préparer à la mort, et d'appuyer ce récit des documents qui en prouvent la véracité.

Nous étions seuls dans un petit appartement. Après avoir soigneusement fermé la porte, il vint s'asseoir devant le feu, me fit placer à côté de lui, et puis, sans autre préambule, il m'ouvrit son cœur, me peignit les dégoûts dont il était abreuvé, me dit que depuis trois jours il n'avait point dormi. Immédiatement il me parla des publications du *Patriote*, du but politique de leurs auteurs, qu'il confondait avec les auteurs de la conspiration de septembre (1); me dit qu'il n'avait jamais eu rien de commun, ni avec Bartels, ni avec Feigneaux; que ce n'était donc point par inimitié personnelle que ces individus le poursuivaient de leurs outrages; que, quant au général ***, qui avait son petit amour-propre à venger, il n'avait été dans toute cette affaire qu'un instrument aveugle et inconséquent.

Il ajouta qu'il avait cru pendant longtemps que de la boue

(1) Cette supposition tend à se vérifier chaque jour davantage : le nommé Parent, un des accusés de la conspiration, se vante, dans sa prison, d'être celui qui a fait venir de Paris l'état de service du général Buzen, et il a l'impudence de citer comme son complice un officier général français, auquel il se dit uni par des liens de famille.

jetée d'aussi bas, ou des attaques inspirées par d'aussi mesquines rancunes, ne pouvaient pas l'atteindre, et qu'elles étaient sans conséquence aux yeux des hommes sensés; mais que depuis quelques jours il avait été cruellement désillusionné sur ce point. Il me dit alors que des personnes graves l'avaient engagé sérieusement à se défendre; qu'une députation lui avait même été envoyée, dans le même but, par une fraction de la chambre des représentants. Il reconnaissait, du reste, que la démarche de ces messieurs avait été toute bienveillante, et il était loin de sa pensée de vouloir leur en faire un grief.

Mais il ne comprenait pas qu'on pût exiger de lui qu'il se justifiait d'une imputation émanée du *Patriote*: « Demain, disait-il, ils m'accuseront d'avoir tué mon père ou ma mère, et des hommes raisonnables viendront me conseiller de me justifier!... » Puis, en poursuivant son raisonnement, il arrivait à cette conclusion, que, puisque l'accusation la plus absurde, lancée du lieu le plus bas, trouvait de l'écho dans les régions les plus élevées, l'ère de la calomnie était venue; qu'il était désormais impossible de s'y soustraire, et que, pour ce qui le concernait, il prévoyait le jour où on le ferait passer même pour un malhonnête homme.

Une circonstance particulière augmentait ses soucis: il croyait avoir découvert, depuis peu de jours, qu'un homme qui avait possédé sa confiance en avait abusé. Dès ce moment, il s'était torturé l'imagination pour calculer toutes les apparences qu'il serait possible à la méchanceté d'exploiter contre lui. Aussi eut-il le plus grand soin de me mettre à même de prouver, au besoin, la fausseté de toutes les imputations qu'il lui était possible de prévoir.

Il en fit de même à l'égard des imputations dont il avait déjà été l'objet et qui lui étaient connues. Il me parla d'abord des doutes que l'on avait élevés sur sa qualité de Belge: car, non content d'avoir fouillé dans sa vie jusqu'à une époque reculée de

plus de trente-six ans, on avait été jusqu'à remonter au jour de sa naissance, pour y trouver une tache originelle. Il commença donc par me conter en peu de mots la vie de son père, de la même manière à peu près qu'il est fait dans une notice imprimée au *Journal des petites affiches de Louvain*, et que l'on attribue à M. le chanoine de Ram, recteur magnifique de l'université (†). Il

(†) *Voici un extrait de cette notice :*

« Le dernier représentant de l'ancienne faculté de médecine de l'université de Louvain, M. le professeur Gérard Buesen, vient de mourir; à l'âge de 84 ans. Il était né à Zichem, près de Maestricht; il avait fait son cours de philosophie à Louvain à la pédagogie du Porc, et en 1780 il avait obtenu la quinzième place du concours général de la faculté des arts. Inscrit comme élève de la faculté de médecine, il eut des succès si brillants dans ses études, que ses condisciples le choisirent pour diriger leurs exercices scientifiques et pour présider les réunions des bacheliers en médecine; celui qui était revêtu de ces fonctions portait le titre de : *Medicinae baccalaureorum Fiscus et Decamus*.

« Le 12 août 1783 il fit sa licence et publia à cette occasion une dissertation inaugurale.

« Après avoir obtenu le grade de licencié, il alla exercer la médecine à Schyndel, près de Bois-le-Duc. Dès l'année 1792, l'université fit des démarches pour l'engager à revenir à Louvain. La chaire de botanique, devenue vacante par la mort du professeur Michaux, lui fut confiée au mois de septembre de l'année suivante (les lettres patentes portent la date du 11 septembre 1793), et lorsque le docteur Vounck devint professeur primaire de médecine, il lui succéda au mois de janvier 1794, dans la chaire d'anatomie et de chirurgie.

« La dotation de ces deux chaires avait été faite, ou pour mieux dire complétée par le gouvernement, qui s'était attribué de cette manière la nomination des titulaires. Les lettres patentes de la nomination de M. Buesen pour l'enseignement de l'anatomie sont datées du 17 janvier 1794.

« L'invasion des armées françaises vint bientôt interrompre le succès du jeune professeur. Détenu d'abord comme otage à la porte de Hal, à Bruxelles, et menacé d'être déporté en France, privé ensuite de ses fonctions, M. Buesen partagea courageusement les souffrances et les

me dit que son père était né dans un village du district de Tongres, dont je ne me rappelle pas précisément le nom. Je sais bien qu'il me parla de Meer et de Bolre, me dit qu'il y avait eu un changement dans la circonscription de ces communes, que

persécutions que les membres les plus distingués de l'université éprouvèrent pendant cette époque de troubles.

« Après la dispersion de l'université, en 1797, M. Buesen se fixa à Louvain comme médecin. Homme vertueux et modeste, il y jouit constamment d'une haute considération; le riche et le pauvre, chacun aimait à lui accorder sa confiance. Exact et ponctuel dans tous les actes de sa vie, il partageait sa journée entre la visite des malades, les exercices de piété et l'étude.

« La réputation dont il jouissait parmi les hommes de l'art engagea les sociétés médico-chirurgicales de Bruxelles et d'Anvers à l'inscrire sur la liste de leurs membres. D'autres sociétés savantes lui accordèrent le même honneur.

« L'ancienne *Alma Mater* était l'objet des affections et des regrets de M. Buesen. Le 28 mai 1814, il s'empessa de signer, avec ses anciens collègues, l'acte par lequel on chargea MM. Van de Velde et Van Audenrode de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir le rétablissement de l'université. Il ne cessa de prêter à ces deux professeurs le concours le plus efficace afin de réaliser les vœux de tous les catholiques de la Belgique. L'arrêté royal du 25 septembre 1816, fit disparaître les espérances qu'on avait conçues; un nouvel établissement académique fut substitué à l'ancienne université; et dans cette organisation on prit en quelque sorte pour base d'écarter de l'enseignement tous ceux qui avaient montré le plus de dévouement à l'ancien ordre des choses. L'inauguration de l'université catholique à Louvain (1^{er} décembre 1835) combla les vœux de M. Buesen, ce fut pour lui une véritable époque de restauration. Si son âge avancé n'y eût mis obstacle, il serait rentré dans la carrière de l'enseignement, et il se serait associé au corps qui seul, à son avis, représentait complètement celui auquel il avait appartenu lui-même.

« Un affaiblissement de forces, survenu depuis environ cinq mois, termina les jours de ce vénérable vieillard. Une fin édifiante couronna sa vie pleine de vertus et de bonnes œuvres; il mourut, après avoir reçu les saints sacrements, le 26 décembre 1841. Deux fils, qui s'é-

Bolre avait été réuni, je crois, à Sichen et à Sussen. Toujours était-il que son père était né Belge, et sa mère aussi, puisqu'elle était de Saint-Trond. J'ai fait rechercher les actes de naissance, et je les publierai ultérieurement.

Quant à lui, le général me dit être né à Schyndel, dans l'ancienne mairie de Bois-le-Duc. La pièce suivante ne laisse aucun doute sur ce point, en même temps qu'elle prouve que l'acte de naissance publié dans le *Patriote* du 27 janvier 1842, et reproduit dans une affiche imprimée chez J. Verhasselt, Fossé-aux-Loups, n° 5, est faux :

Extractum ex registro baptismali ecclæsiæ parochialis de Dungen.

« Anno 1784 die 23 septembris baptisatus est ex Schyndel
« Gerardus Servatius fil. leg. expertissimi domini Gerardi
« Buesen et Mariæ Elisabethæ Belfroid.

« Susc. :

« SERVATIUS BUSEN.

« MARIA ELISABETHA WILISEN.

« Concordat cum suo originali quod attestor,

« J. STOREMANS, past.

« Dungen, die 20 nov. 1791. »

Voici maintenant la pièce du *Patriote* :

« 1784, 22 septembris, Gerardus Servatius, baptisatus in
« Dungen, filius expertissimi domini Gerardi Buzen, et Marie-
« Élisabeth Belfroid. »

En retranchant le mot « *ex Schyndel*, » et en y substituant
« *in Dungen*, » il est évident que l'on a voulu faire croire que

taient consacrés à l'état ecclésiastique, le précédèrent dans la tombe, victimes du zèle qu'ils avaient déployé dans les hôpitaux militaires pendant l'épidémie de 1813. L'arrondissement de Louvain honora les vertus du père et les talents d'un troisième fils en conférant le mandat de représentant à M. le général Buesen, ministre de la guerre. »

dans les états de service du général Buzen, où il figure comme étant né à Schyndel, tout était inexact, même le lieu de sa naissance. Quant à la pensée qui a fait supprimer le mot *legitimus*, qui suit le mot *filius* dans l'acte authentique, je la livre aux méditations de tous ceux qui ont quelque idée de morale.

Ce n'est pas du reste le seul faux que j'aurai à signaler dans la publication dont j'ai le malheur de devoir m'occuper.

Quoi qu'il en soit, il résulte des explications que je viens de rapporter que M. le général Buzen était Belge, aux termes de la loi, puisque son père et sa mère l'étaient. Maintenant, que le nom de son père s'écrivit Buesen ou Buezen, et qu'il ait adopté, lui, une autre orthographe, en signant Buzen sans *e*, cela est parfaitement indifférent ; il n'en est pas moins vrai qu'il était le fils du professeur Buesen, et s'il avait pu s'élever le moindre doute à cet égard, lors de son élection à Louvain, tout le monde sait qu'il aurait suffi d'un acte de notoriété pour le lever. Il en est de même du nom de sa mère, qui paraît s'être écrit tantôt *Belfroid*, tantôt Bellefroid. C'est donc une première calomnie bien constatée, que d'avoir voulu faire croire au public que le ministre de la guerre était venu s'asseoir au milieu des représentants de la nation, sans avoir pour cela les qualités requises par la loi.

Après m'avoir parlé de cette partie des imputations lancées contre lui, et m'en avoir fait remarquer toute la perfidie, le général m'exposa, dans le plus grand détail, toute sa carrière militaire. Il m'est impossible, on peut le croire aisément, de reproduire mot à mot et sans m'exposer à l'erreur, tout ce qu'il me dit à ce sujet. Les détails militaires surtout sont presque entièrement échappés de ma mémoire. Ce que je reproduis ici ne peut donc être considéré que comme un extrait fort incomplet de son récit. Ce sont les choses qui m'ont frappé le plus.

« On m'a, dit-il, accusé d'avoir déserté les drapeaux français, et d'être passé à l'ennemi. Mais je suis entré au service comme

volontaire, et c'est volontairement, par vocation, par goût, que j'y suis resté jusqu'à ce jour. Il est vrai qu'à peine entré dans la carrière des armes, j'en ai été enlevé; mais c'est un des plus grands malheurs de ma vie, et m'en faire un reproche est une des choses les plus odieuses que je connaisse. J'étais fourrier au 13^e régiment de chasseurs; nous avons assisté à la bataille de Iéna; l'armée prussienne était en déroute; mon régiment avait été envoyé à la poursuite d'un parti prussien; nous avons fait des prisonniers, saisi des vivres, des munitions, etc. Je fus chargé d'escorter un convoi; je n'avais que trois hommes sous mes ordres, tous Piémontais: je crois me rappeler que l'un d'eux s'appelait Porta. C'était le soir; nous étions dans un pays nouveau; nous primes un chemin pour un autre, et allâmes nous jeter dans les avant-postes prussiens. Voilà l'histoire de ma prétendue désertion. Pour ce qui me concerne, j'avais si peu l'intention de désertir, que je m'étais mis dans un fourgon, harassé que j'étais, et certes si j'avais pu avoir cette malheureuse pensée, je serais resté à cheval, et j'aurais moi-même éclairé la marche du convoi. »

Il me fit ensuite le récit des maux qu'il avait soufferts pendant sa captivité. Blessé au moment où il avait été fait prisonnier, il n'en fut pas moins transporté sur les derrières de l'armée prussienne, et conduit jusqu'en Pologne. Là une maladie terrible le fit séjourner longtemps dans un hôpital. Il aimait à attribuer sa guérison (c'est un récit que tous ses amis ont entendu) à un petit *Horace* et à un traité de géométrie, qui avaient été trouvés à son chevet. Cette découverte avait, disait-il, intéressé à son sort un médecin polonais, dont je lui ai entendu plus d'une fois citer le nom, et à qui il devait la vie.

Lorsqu'il eut recouvré la santé, il parvint à s'évader, traversa toute la Gallicie et arriva à Vienne, où il s'adressa à un ambassadeur français dont il me dit le nom, et que j'ai oublié. Les maux qu'il eut à supporter dans ce voyage sont incroyables. Il me

les rappela dans ce dernier entretien, bien qu'il me les eût déjà racontés plusieurs fois. Il n'est pas un de ses amis qui n'en ait entendu parler. Plongé dans la misère la plus affreuse, il ne désespérait pas cependant des secours de la Providence. C'est même alors qu'il faisait ses plus beaux rêves d'avenir. Il pensait, disait-il, que dans ce moment même il était possible que des éléments de prospérité se préparassent pour lui; et puis il citait diverses circonstances qui semblaient avoir confirmé ses prévisions.

Tout cela aurait donc été inventé ! Cet homme, de la bouche duquel on n'entendit jamais sortir un mensonge, cet homme qui avait une profonde antipathie pour tout ce qui était imaginaire ou exagéré, se serait plu à faire un conte inutile : car à l'époque où il racontait déjà ces particularités à sa femme, à ses parents, à ses amis, personne ne songeait à l'accuser de désertion, il n'était point ministre ! Et s'il avait réellement déserté son drapeau, aurait-il eu à subir de pareilles adversités ? N'aurait-il pas pris du service à l'étranger ? et serait-il jamais rentré dans l'armée française, où une peine capitale l'eût attendu ?

C'est ce que les gens du *Patriote* ont fort bien compris. Mais en calomniateurs experts, ils ont trouvé un moyen d'éluder la difficulté : ils ont publié un état de service de France, extrait de la matricule du 13^{me} régiment de chasseurs, qui ne porte point d'indication au delà de 1807. Ils ont voulu par là faire supposer que le général Buzen n'avait plus servi en France depuis cette époque. Ils n'ont pas osé l'écrire positivement, mais leur langue a suppléé à leur plume, et ils ont fait courir le bruit que c'était avec les cosaques, et en qualité d'interprète, que le général était rentré dans sa patrie en 1814. Un membre de la chambre des représentants m'a dit tenir cette version de la bouche d'un des leurs.

Eh bien ! cette version est fautive de point en point, et la preuve de sa fausseté se trouve heureusement entre mes mains.

Continuons le récit de sa vie militaire : le général Buzen me dit que lors de sa rentrée de captivité, son régiment était en Espagne ; que n'étant pas en état de le rejoindre, il était resté attaché comme secrétaire au commandant d'une place que je crois être Passau (je ne suis pas sûr cependant de ma mémoire, ni quant au nom du commandant, ni quant au nom de la place) ; qu'après cela il avait été attaché en la même qualité au colonel d'état-major de Laroche ; qu'il avait passé ainsi dix-huit mois, près de deux ans de sa vie, dans une parfaite obscurité et humilité, n'étant considéré que comme simple chasseur ; qu'au bout de ce temps il servit successivement au 3^me et au 1^{er} régiment de lanciers de la garde, où il fut maréchal des logis et maréchal des logis chef ; qu'enfin il fut nommé lieutenant au 7^me régiment de cheval-légers lanciers en 1813.

Que toutes ces assertions soient vraies, la preuve en est écrite dans des pièces irrécusables, trouvées parmi les papiers du général. Un grand nombre de lettres du colonel De Laroche démontrent non-seulement leurs relations militaires d'autrefois, mais leurs liaisons d'amitié jusqu'à l'époque de la mort de cet officier supérieur : ce qui prouve bien que celui-ci avait su apprécier l'homme de mérite dans le chasseur qui lui servait de secrétaire. Je me bornerai à donner quelques extraits de ces lettres.

« Paris, 15 octobre 1830.

« A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère ! Salut et fraternité à L. Busin, lieutenant-colonel de cavalerie, commandant supérieur de la place de Mons !

« Bien peu d'événements de ma vie m'ont fait autant de plaisir que cette promotion, honorable pour vous, prononcée par votre pays natal, et vous devez sentir, cher ami et camarade, combien il me tardait de vous en adresser mes sincères compliments...

« Nous aussi nous avons eu une belle et bonne bataille de 72 heures. L'arbitre, le juge suprême des actions justes a été pour nous ; il a manifesté son intervention par l'ensemble des sentiments, l'impulsion des

mouvements si divers et l'unité indispensable pour atteindre un grand but. C'est blasphémer la toute divine Providence que de la croire indifférente...

« Sans commandement pendant les trois grandes journées, assistant uniquement comme témoin volontaire aux actions héroïques qui les ont illustrées, n'ayant pu participer, dans ces circonstances, au triomphe national de sa cause que par quelques conseils d'une vieille expérience et une présence réelle sur les lieux des dangers, j'ai été assez heureux d'avoir été utile à quelques acteurs combattants, et j'ai l'espoir d'obtenir la croix d'officier de la Légion d'honneur et le grade de colonel d'état major, ou adjudant commandant, qui m'avaient été promis pour ma mission sur les bords du Niemen, relativement à la désignation des passages, celui de Kowno principalement, dont j'ai soutenu et fait adopter la préférence sur celui de Poniemen indiqué sur les cartes prussiennes par l'empereur lui-même.

« Ayant suspendu de quelques jours l'expédition de la présente, que j'espérais vous faire remettre par un ami, ayant sous mes yeux celle par laquelle vous m'engagiez à venir vous visiter, ayant eu surtout le bonheur de faire connaissance dans nos réunions polonaises à Paris de votre digne et respectable Potter, je ne dois pas vous cacher ni dissimuler que dans le cas où quelqu'un osât, à l'égard de votre place, violer le principe de *non intervention*, vous me verriez bien vite profiter de votre offre obligeante pour accourir dans vos murs comme simple volontaire, et nous laisserions l'histoire juger de notre défense.

« Votre tout dévoué,
« K. DE LAROCHE. »

« Paris, 30 mai 1832.

« J'ai pensé, très-cher, très-ancien et loyal camarade, qu'il convenait beaucoup que vous ayez sous les yeux copie de ce qui doit se trouver en ce moment en original à Compiègne, entre les mains de votre roi. Vous me connaissez assez, et vous pourrez encore facilement vous en convaincre dans l'*Histoire des légions polonaises*, par Léonard Choosko, qui a été imprimée en contrefaçon à Bruxelles, pour savoir que je n'aime pas à me mêler d'*impossibilités* : c'est vous dire assez que si la proposition obtient l'approbation suprême et soit dans les convenances tardives des deux grandes puissances auxquelles l'arbitrage du monde civilisé est depuis longtemps dévolu, cela deviendra une affaire plus grande et plus

facile que celle des légions susmentionnées et que l'histoire a déjà consacrée.

« Vous sentez que ce qu'il y a à dire là-dessus passe la contenance d'une simple lettre; aussi suis-je résolu à faire une irruption de quinze jours dans votre gouvernement d'Anvers, et tiendrais beaucoup à ce que votre dictature obsidionale devint le centre de cette opération, qui tournera à l'avantage et à la gloire de tous ceux qui auront l'avantage d'y concourir, pourvu qu'il y ait un premier assentiment.

« Je suis coupable de n'avoir pas répondu plus tôt à votre obligeante missive du 6 décembre. Quand il sera temps cela vaudra mieux de vive voix, ainsi que nous en avons l'espérance. Comme notre correspondance pourrait devenir plus volumineuse, ne pourriez-vous pas la ménager sous le couvert de votre ambassade, à ma nouvelle adresse : *rue Damiette, 4, près la Place du Caire?*

« Votre tout dévoué,
« K. DE LAROCHE. »

Veut-on savoir maintenant ce que c'était que ce colonel De Laroche, qui témoignait tant de confiance et d'amitié au chasseur qui avait été son secrétaire? Écoutons ce qu'en dit le général Malherbe, commandant par interim la 4^e division territoriale.

« Mons, ce 10 février 1842.

« Monsieur l'auditeur,

« Je m'empresse de répondre à votre lettre du 9 courant, dans l'espoir que vous parviendrez à confondre les calomnieurs de feu mon ami le général Buzen. J'ai été très-lié depuis l'année 1809 jusqu'à ma sortie du service de France en 1817, avec le lieutenant-colonel De Laroche, attaché à l'état-major du maréchal prince d'Echmühl; cet officier supérieur était très-aimé du maréchal, à cause de son instruction et de ses vastes connaissances; il parlait parfaitement toutes les langues du Nord; il était toujours chargé des missions les plus importantes dans le grand commandement des troupes dont était investi le maréchal, tant en Allemagne qu'en Prusse et en Pologne.

« J'ai fait la connaissance de Buzen à Hambourg en 1810, il était alors chasseur à cheval d'un régiment français et attaché à M. De Laroche

comme secrétaire : M. De Laroche fut vers cette époque détaché du quartier général et chargé en 1811 et 1812 de différentes missions à Custrin, Stettin, Dantzig, Varsovie et Smolensk ; je ne revis M. De Laroche qu'à Thorn, en 1813, au moment où nous y fûmes bloqués par les Russes ; Buzen n'était plus auprès de lui et M. De Laroche me dit qu'il l'avait fait passer maréchal des logis chef dans les lanciers polonais dits de la Vistule. M. De Laroche est mort à Paris il y a trois ou quatre ans.

« Agréez, etc.,

« MALHERBE, général-major. »

Il disait donc la vérité, cet homme si simple, si modeste et si vrai en toutes choses, lorsqu'il parlait de cette partie de sa vie, qu'il passa dans l'obscurité d'un bureau d'état-major. Et l'on conçoit qu'avec ses goûts, son caractère, ses talents, il ait mieux aimé rester attaché, dans une position subalterne, à un homme supérieur qui le faisait participer à de grandes choses, que de prendre place dans les rangs d'un escadron de cavalerie. Cependant nous voyons, par la lettre de M. le général Malherbe, qu'il passa ensuite dans les lanciers de la Vistule, et il faut que ce soit peu de temps après que M. De Laroche eut quitté Hambourg, puisque, d'après l'attestation suivante de M. le lieutenant général Duvivier, qui quitta le 1^{er} régiment de lanciers de la garde en 1811, le général Buzen était déjà maréchal des logis chef dans ce régiment avant son départ.

« Je soussigné, lieutenant général baron Duvivier, déclare sur l'honneur avoir connu M. le général Buzen, ministre de la guerre, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de lanciers polonais de la garde impériale, où je me trouvais alors en qualité de capitaine-adjutant-major.

« Je déclare aussi avoir servi sous les ordres du général Dautancourt, dans le même régiment, commandé par le comte Krasinski. Quand je quittai le 1^{er} régiment de lanciers de la garde, en 1811, ce corps était à Chantilly, et revenait de la bataille de Wagram.

« Je puis ajouter que lorsque je revins à Mons avec ma démission de colonel du 16^{me} régiment de chasseurs à cheval, en 1814, après le traité de Paris, pour offrir mes services à ma première patrie, j'y trouvai M. Buzen revêtu de l'uniforme de lieutenant du 7^{me} régiment de lanciers polonais.

« Après la bataille de Waterloo, à laquelle M. Buzen assista, il fut fait capitaine au régiment que je commandais comme colonel. Promu moi-même au grade de général peu de temps après, je fus heureux de le voir placé près de moi comme aide de camp.

« Bruxelles, le 10 février 1842.

« **BARON DUVIVIER.** »

Qu'il ait servi, en outre, au 3^{me} régiment de lanciers de la garde, et qu'il ait fait la campagne de Russie avec ce régiment, c'est ce qui résulte d'une correspondance fort intéressante avec un de ses anciens camarades, correspondance qui elle seule suffirait pour répondre aux méchants qui ont calomnié sa vie, ses mœurs et son cœur.

« Moissac, le 23 septembre 1852.

« **COUTURE-MIRANDOL**, lieutenant de gendarmerie.

« Mon Colonel,

« Je viens de voir sur les journaux une correspondance entre le général Chassé et le colonel Busen; je me suis fait de suite la douce idée de croire que ce dernier était mon ancien ami, c'est donc à lui à qui j'écris; j'oublie pour un moment qu'il est colonel, et je vais avoir un entretien comme à l'époque où nous étions tous deux maréchaux des logis dans les lanciers polonais de la garde.

« Votre carrière militaire, mon cher ami, ne m'a point tellement surpris, puisque dans votre dernière lettre, du 4 octobre 1815, vous m'annoncez que vous êtes capitaine de hussards belges; il n'est donc pas extraordinaire que vous soyez devenu colonel dans dix-sept ans, et à la suite de notre glorieuse révolution. Néanmoins j'espère que vous voudrez bien

me donner, dans votre prochaine lettre, des détails sur vos destinées depuis 1815.

« Je vous appris dans le temps que la restauration n'avait pas voulu reconnaître mon grade de lieutenant ; vous devez donc être surpris de me voir lieutenant de gendarmerie. Ne voulant pas écrire un roman, je me bornerai à vous dire que de suite après les journées de juillet, je me rendis à Paris auprès du général Pajol qui, grâce à vos soins et aux bontés de notre brave major Tanski, avait certifié que mon brevet avait été perdu. Il fut outragé de la manière dont j'avais été traité, et me fit nommer lieutenant dans le 4^{me} chasseurs. Je parvins ensuite à me faire nommer dans la gendarmerie, à Moissac, où j'habite depuis dix ans.

« Et vous, mon cher Busin ! êtes-vous marié ? avez-vous des enfants ? Combien en avez-vous ? que font-ils ? J'ai encore de vous des lettres fort longues ! Je serais bien heureux d'en recevoir une que le fût davantage et qui m'apprit toutes vos destinées. Ne les connaissant pas encore, je ne puis vous parler que de ce qui est à ma connaissance, et je vous dirai que votre lettre au général Chassé fait le plus grand plaisir en France ; quant à moi, je suis trop flatté de pouvoir dire dans le monde : « Le colonel Busen était mon ami ; nous étions sous-officiers ensemble dans les lanciers polonais de la garde ; nous étions en Russie ensemble. » Si vous avez eu occasion d'avoir des nouvelles de nos anciens camarades, et surtout du brave colonel Tanski, donnez-m'en connaissance. Le général Gielgud, que j'ai vu figurer dans les dernières guerres de Pologne, était-il celui qui était dans le 3^{me} lanciers ?

« Enfin, mon cher ami, je ne finirais jamais, si je voulais vous transmettre tout ce que mon cœur ressent en vous écrivant. Il ne me reste qu'une crainte, c'est que vous ne soyez pas mon Busin de la garde impériale, et dans ce cas, je vous prie, mon colonel, d'excuser ma méprise et d'agréer l'assurance de mon respect.

« COUTURE-MIRANDOL. »

Si je n'avais que cette lettre à produire, je sais bien que l'on pourrait élever des doutes sur l'identité du maréchal des logis *Busin*, camarade du lieutenant de gendarmerie de Moissac, et du colonel Buzen, commandant de la place d'Anvers ; mais j'en ai d'autres qui prouvent qu'ils se sont parfaitement reconnus depuis, et que si les Français ont estropié le nom de Buzen, ceux qui

ont servi avec lui ont conservé de sa personne un souvenir complet. La lettre suivante est très-remarquable sous divers rapports : on y voit, entre autres, qu'il y eut une malheureuse coïncidence de destinées entre ces deux hommes, qui étaient si bien faits pour s'aimer et se comprendre ; que l'un et l'autre furent en butte à une calomnie de même nature, et que leurs moyens de confondre la calomnie étaient les mêmes. Seulement leur différence de position fit que le lieutenant de Moissac ne dédaigna point de se justifier, et que le ministre de Bruxelles aima mieux se donner la mort que de descendre jusque-là.

« Moissac, le 31 mars 1836.

« Mon général,

« J'ai reçu votre lettre de Bruxelles, non par votre ancien officier, M. Fabrège, mais bien par la poste; j'attendais avant d'y répondre une occasion qui pût m'emmener à Montpellier, ou bien un heureux hasard qui eût conduit M. Fabrège à Moissac, pour avoir le plaisir de causer plus amplement de tout ce qui vous regarde.

« J'ai aussi reçu dans son temps votre lettre d'Anvers, du 4 octobre 1832; elles sont l'une et l'autre en liasse avec d'autres de vous, de Paris et de Louvain, de 1814 et 1815; c'est par une de ces lettres que vous m'apprenez ma promotion au grade de lieutenant, que j'aurais peut-être toujours ignorée sans vous.

« Quelque temps après avoir reçu votre lettre d'Anvers, j'appris par les journaux votre promotion au grade de général; je l'avoue à ma honte, cette circonstance me décida à ne pas continuer avec vous une correspondance si amicale, par la crainte de la voir terminer de la manière que finit ordinairement l'amitié de deux personnes dont les distances sont si grandes.

« Le peu d'exposé que je viens de vous faire doit vous prouver, mon général; combien vos lettres et surtout la dernière, m'ont fait un sensible plaisir; je vois que vos hautes dignités ne vous ont point fait oublier votre ancien camarade, dont vous paraissez désirer apprendre les destinées depuis notre séparation; je vais vous les narrer le plus succinctement possible :

« Je vous ai appris, dans le temps, que mon oncle, le colonel....., se

trouvant commandant du département du....., voulant se venger sur moi d'un procès que je lui avais gagné, trouva le moyen, par une décision ministérielle du mois de mai 1816, de faire annuler la nomination d'officier que vous m'aviez envoyée signée par notre brave colonel Tanski, et certifiée par le lieutenant général comte Pajol; après ce chef-d'œuvre d'iniquité de mon oncle et de la restauration, je végétais jusqu'en 1830, dévorant, cet affront sanglant. Enfin à la révolution de juillet, je crus voir une occasion favorable de rattraper mon épaulette, quoique je n'eusse pas envie de servir; en conséquence je me rendis à Paris auprès du général Pajol, qui m'accorda toute la protection que je méritais, mais on ne voulut me confirmer dans mon grade de lieutenant, que tout autant que je reprendrais du service, et j'acceptai une lieutenance dans le 4^{me} chasseurs, alors à Verdun. Me trouvant à la tête de quelques propriétés et père de famille, j'obtins, par mes protections, d'être nommé lieutenant de gendarmerie à Moissac, pays de ma femme où j'habitais depuis 7 ans, et où j'avais été nommé lieutenant de la garde nationale à l'unanimité; mais cette popularité fut perdue de suite qu'on me vit lieutenant de gendarmerie. Tous les officiers de l'empire, qui visaient à cette place, me tournèrent casaque et me dénoncèrent au général Clair, notre inspecteur général, comme n'ayant jamais servi; il me fallut faire voir à ce général vos lettres, celle de mon colonel et enfin mon certificat d'officier, écrit de votre main, autrement il me renvoyait au 4^e chasseurs, n'étant nommé que provisoirement. Enfin, le général Clair, qui connaissait particulièrement le général Séganville et autres aides de camp du maréchal Bessières, finit par me confirmer dans la gendarmerie, où, par mon rang d'ancienneté, j'espère être capitaine dans deux ans.

« Depuis cette époque, j'ai eu à lutter contre les carlistes, les républicains, et pour mieux dire contre toute la population, car j'étais en 1831, 1832 et 1833, la seule autorité de l'arrondissement dévouée au roi; aujourd'hui les partis paraissent battus et se rapprochent de moi. . . .

« Enfin, mon général, dites-moi, je vous prie, toutes vos destinées. Tout ce qui vous est cher m'intéresse; puisque votre rang et vos honneurs ne m'ont point ravi mon ancien ami *aux lanciers polonais de la garde*, j'ai besoin de savoir tout ce qui le concerne. Je terminerai donc en vous priant d'agréer l'assurance de mon dévouement amical et respectueux.

« COUTURE-MIRANDOL. »

Je demande pardon à M. Couture-Mirandol, qui, je crois, vit encore, de livrer ainsi à la publicité l'histoire de sa vie. Il me le pardonnera, j'espère, en faveur d'un ami, dont il reçut encore l'année derrière une preuve d'affection, et dont, en ce moment, il doit pleurer la perte.

Le maréchal des logis chef Buzen, ou Buzin, comme disent les Français, ne resta pas longtemps dans les rangs d'un escadron. Le général d'Autancourt, qui avait commandé le 1^{er} régiment de lanciers de la garde, ne tarda point à le distinguer et à l'attacher à sa personne. Plusieurs officiers de l'armée actuelle, entre autres M. le colonel Thierry, commandant le 2^{me} régiment de lanciers, l'ont connu dans cette position à Leipsick. Cela peut être également attesté par un officier supérieur, attaché au précédent roi de Hollande, et qui se trouve actuellement à Bruxelles. Enfin les relations intimes qu'il a conservées avec l'illustre général, non-seulement ne laissent point de doute à cet égard, mais prouvent que celui-ci aussi avait su apprécier, dans le maréchal des logis chef, l'homme de mérite et d'avenir. Je me bornerai à citer une seule de ces lettres :

« Paris, 12 novembre 1829.

« . . . Votre lettre m'a procuré un bien grand plaisir, mon cher Busin, car j'étais sans nouvelles de vous et de votre général depuis bien trop longtemps. Ce que vous me dites sur la promesse que j'avais faite au général d'aller le voir et vous, est des plus obligeant, et je vous en remercie bien sincèrement. J'en avais le projet encore en automne, puisque je devais aller à Vervins; mais ayant passé quinze jours à chasser près de Montargis, le mauvais temps, et, plus que cela, la maladie de mon fils cadet, m'en ont empêché. Je remets donc ce voyage au printemps prochain. Rien ne me conviendrait mieux que d'en profiter pour aller vous voir, et passer quelques heures au sein de l'amitié : il me semble que mes dernières années ont besoin, non de retremper mes sentiments, ils sont inaltérables, mais de vous revoir tous deux. Dites-le, répétez-le au général (Duvivier), en ne lui laissant pas ignorer cependant que je me suis de nouveau surpris grognant après lui.

« Ma femme vous remercie de votre bon souvenir, mes enfants aussi, etc.

« Adieu, mon cher Buzin; pensez quelquefois au vieux major (1). Il est digne des sentiments que vous lui témoignez, par ceux de la bien sincère amitié qu'il vous porte et portera toujours.

« **BARON D'AUTANCOURT.** »

Bien qu'il fût encore à la bataille de Leipsick revêtu de l'uniforme de maréchal des logis chef des lanciers de la garde, et faisant fonctions d'adjudant auprès du général d'Autancourt, le général Buzen avait cependant été nommé lieutenant de 2^e classe au 7^e régiment de cheveau-légers lanciers depuis le 26 juillet 1813. C'est ce qui est authentiquement prouvé par la pièce ci-après :

7^{me} Régiment de Cheveau-Légers.

« Nous, Casimir-Alexandre Tanski, colonel commandant le 7^e régiment de cheveau-légers lanciers, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre militaire de Pologne, certifions à ceux qu'il appartiendra que

« M. L.-G. Buzin a été nommé au grade de lieutenant de seconde classe dans le régiment, le 26 juillet 1813, sur un mémoire de proposition présenté à S. M. l'empereur par le général de division Pajol.

« La nomination de cet officier ayant été perdue par suite des événements de la guerre, nous lui avons délivré le présent certificat pour lui en tenir lieu, et servir et valoir ce que de raison.

« Le colonel commandant le 7^e régiment
de cheveau-légers,

« **TANSKI.**

« Vu et certifié par moi lieutenant général,

« **Comte PAJOL.**

« Vu pour légalisation.

« L'inspecteur aux revues de la 1^{re} division militaire,

« **Comte D'HAUGERANVILLE.** »

(1) Les majors de la garde impériale avaient rang de général.

Il avait également été nommé chevalier de la Légion d'honneur, et s'il ne portait point la décoration de cet ordre, c'est qu'il avait le cœur trop haut placé pour solliciter une récompense, et qu'il eût fallu se livrer à des sollicitations pour faire reconnaître sa promotion, faite à une époque de trouble et de débacle. La pièce suivante ne laisse, du reste, aucun doute sur le fait de sa nomination :

7^{me} Régiment de Cheval-Légers Lanciers.

« Nous, Casimir-Alexandre Tanski, colonel commandant le 7^{me} régiment de cheval-légers, ancien colonel major commandant du 3^{me} régiment de lanciers de la garde impériale, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre militaire de Pologne, etc.

« Certifions à tous ceux qu'il appartiendra que M. le lieutenant Buzin (Louis-G.) a été proposé par nous et nommé par l'empereur, le 6 août 1813, membre de la Légion d'honneur.

« Les événements de la guerre ne lui ayant pas permis d'en recevoir la confirmation légale, et en attendant qu'il la reçoive de Son Excellence le grand chancelier de la Légion d'honneur, près duquel nous l'avons sollicitée en sa faveur sous les auspices de Son Altesse le prince de Wagram, nous lui avons délivré le présent pour servir et valoir ce que de droit.

« Donné à Paris le 9 du mois de juillet 1814.

« TANSKI, colonel.

« Vu et certifié par moi lieutenant général,

« Comte PAJOL.

« Vu pour légalisation,

« Le maréchal de camp inspecteur aux revues de la 1^{re} division militaire,

« Comte d'HAUGERANVILLE. »

Veut-on savoir maintenant pourquoi ses chefs, son colonel surtout, n'ont pas fait régulariser cette nomination dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis le 6 août 1813 jusqu'à la chute de l'empire en 1814? Nous en trouvons encore la raison dans des pièces authentiques : c'est que le général Buzen a été fait prisonnier de guerre une seconde fois. Il m'a dit avoir été blessé et fait prisonnier à Hanau en 1813. L'affaire de Hanau suivit de près la bataille de Leipsick : c'était par conséquent au mois d'octobre ou de novembre 1813. Eh bien! cette assertion, comme toutes les autres, se trouve confirmée par les deux pièces suivantes :

7^{me} Régiment de Cheval-Légers.

« Nous soussigné, colonel commandant le régiment, autorisons, sur sa demande, M. L.-G. Buzin, lieutenant au régiment, *Belge de naissance* (1), de rester à Paris, à l'effet d'y solliciter sa démission, qu'il nous a témoigné le désir d'obtenir, pour rentrer dans ses foyers. Nous certifions en outre que cet officier a cessé d'être payé au régiment depuis le 1^{er} août 1813, et *qu'ayant été prisonnier de guerre* jusqu'au 1^{er} juillet de cette année, il n'a point été porté sur les états de payement du régiment. En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent pour servir et valoir ce que de droit.

« Paris, le 10 juillet 1814.

« *Le conseil d'administration :*

« Le colonel commandant le régiment, président,

« TANSKI, colonel.

« MOIRIES, chef d'escadron.

« MALOBRESKI, capitaine.

« MIZILOWKI, lieutenant.

(1) S'il avait été Hollandais de naissance, il l'aurait certes déclaré ainsi; l'intérêt même de son avenir militaire l'y eût porté.

« Vu pour légalisation ,
« L'inspecteur aux revues de la 1^{re} division militaire ,
« Comte d'HAUGERANVILLE.
« Ce militaire a été payé de sa solde arriérée, contatée par le
présent certificat.
« Amiens , 1^{er} septembre 1814.

« Le sous-inspecteur aux revues ,
« CROS. »

15^e DIVISION MILITAIRE.

N^o 1255.

INSPECTION AUX REVUES.

« A Amiens, le 24 août 1814.

« L'ajudant commandant Cros, sous-inspecteur aux revues,
« A M. Caseneuve, chef d'escadron commandant le dépôt des militai-
res belges, à Péronne.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, monsieur le commandant,
les modèles des états de paiement à établir en faveur de M. Buzin,
lieutenant au 7^e régiment de cheveu-légers, tant pour sa solde arriérée
que pour celle de captivité.

« Je joins ici la feuille de route et le certificat de non-paiement de cet
officier, lesquels je vous prie de me renvoyer en soumettant à mon visa
les états de paiement. M. Buzin sera payé de sa solde entière depuis le
1^{er} août 1813, *jusqu'au jour où il a tombé au pouvoir de l'ennemi*, et à
partir de cette époque jusqu'au jour de sa rentrée en France, de sa demi-
solde.

« Il sera nécessaire que cet officier fasse sa déclaration par écrit pour
faire connaître les sommes qui ont été payées à compte sur son traite-
ment *de captivité*; cette pièce qui est exigée, sera annexée aux états de
paiement.

« J'ai l'honneur de vous saluer,
« Monsieur le commandant, avec une considération distinguée,

« CROS. »

Voilà donc l'homme qui, au dire du *Patriote*, aurait passé à
l'ennemi en 1806; qui, depuis cette époque, n'aurait plus re-
paru sous les drapeaux de l'Empire, qui serait rentré dans sa

patrie en 1814, avec les cosaques ; voilà l'homme qui aurait fait de fausses déclarations de service, en disant qu'il avait été sous-officier dans la garde impériale et officier au 7^e régiment de cheval-légers lanciers ! Allez donc maintenant, allez, comme vous en répandez le bruit depuis sa mort, chercher ses états de service en Russie ! Je sais bien qu'après l'avoir tué, vous vous acharnez sur son cadavre ; je prévois même toutes les chicanes, les subtilités que la mauvaise foi peut étayer sur les différences qui se remarquent dans les noms et les prénoms ; mais heureusement, je conserve assez de sang-froid pour y répondre dès ce moment.

Et avant d'aller plus loin, disons un mot de cette note publiée et par le *Patriote*, et par l'imprimeur Verhasselt dans son affiche :

« *Nota.* Le sieur Buzen ou Buezen n'est pas signalé sur la matricule des lanciers de la garde impériale, ni sur celle du 7^{me} régiment de l'arme, dans lequel il est annoncé avoir servi de 1810 à 1818.

« Pour le conseiller d'État, secrétaire général et par son ordre,
« Le chef de bureau,
« BOINNEAU. »

Nous devons d'abord déclarer que, d'après des informations sûres, il n'existe point de M. Boinneau au département de la guerre à Paris. Nous avons donc le droit de considérer comme fausse la note précitée. Mais en admettant qu'un employé du département de la guerre ait réellement signé cette note, il est évident qu'il y a eu mauvaise intention de la part de cet employé : car il a dû trouver, dans les matricules dont il parle, le nom de Buzin, et s'il avait été de bonne foi, il l'aurait dit dans sa note. J'avais donc raison de dire, dans les premières lignes de cet écrit qu'une trame odieuse s'était ourdie à Paris et à Bruxelles en même temps. M. le maréchal duc de Dalmatie a

déjà commencé à en faire justice, en chassant de son département l'employé qui avait procuré l'état de service du général Buzen : attendons davantage de sa loyauté, de l'honneur et de la loyauté du gouvernement français ; nous espérons qu'il aidera à découvrir tous les fils de cette trame, et à en faire retomber l'opprobre sur ses véritables auteurs.

Voyons maintenant ce que l'on pourrait induire des différences de nom qui se remarquent dans les divers documents produits. Que les Français aient fait de Buzen, Buzin ou Busin, certes cela n'a pas besoin d'explication pour les gens de bonne foi, et c'est pour eux seuls que j'écris. Tout le monde sait comment les Français ont l'habitude d'estropier les noms flamands et allemands. La seule difficulté à laquelle cette circonstance pourrait donner lieu, serait celle qui naîtrait du doute sur l'identité de personne. On pourrait se demander si le maréchal des logis Buzin, si le lieutenant Busin sont bien la même personne que le général Buzen ? Mais les lettres que nous avons citées du général d'Autancourt, du colonel De Laroche et du lieutenant Couture-Mirandol, sont là pour lever ce doute. Les adresses qu'elles portent sont surtout remarquables sous ce point de vue :

« A M. Busin, lieutenant-colonel de cavalerie, commandant supérieur de la place de Mons. »

« A M. L. Busin, gouverneur militaire de la province et commandant supérieur de la place d'Anvers. »

« A M. le capitaine Busin, aide de camp de M. le général Duvivier, à Mons. »

« A M. le général Buzin, aide de camp de Sa Majesté le roi des Belges, à Bruxelles. »

Enfin, la déclaration du général Duvivier, qui a connu le général Buzen aux lanciers de la garde, vient encore à l'appui de ces preuves.

On peut dire la même chose au sujet des prénoms de Louis-

Gérard, qui figurent dans quelques-unes des pièces, tandis que ses prénoms véritables sont Gérard-Servais. Quelle que soit la cause qui lui ait fait donner ce prénom de Louis (1), l'identité de personne n'en est pas moins certaine, et il aurait suffi d'un acte de notoriété pour faire rectifier cette erreur de nom, si le général Buzen y avait attaché la moindre importance. L'identité est tellement vraie, que, parmi les adresses citées ci-dessus, il s'en trouve une dans laquelle l'initiale L précède le nom de Busin. On retrouve cette initiale dans une des lettres du colonel De La Roche, que nous avons citées plus haut. On la retrouve encore dans une autre lettre du même, qui contient cette phrase : « Je m'en rapporterai à cet égard entièrement à l'opinion de L. Busin, commandant supérieur de la place d'Anvers. » Enfin, on la retrouve dans un mémoire de proposition fait en sa faveur par M. le général Duvivier, le 27 juin 1815, et même les prénoms de Louis-Gérard se lisent en toutes lettres dans une pièce officielle du gouvernement hollandais conçue en ces termes :

« N° 6290.

2° AFDEELING.

2° BUREAU.

« De commissaris generaal van Oorlog, gezien 's konings besluit van den 22 dezen n° 110, heeft het genoegen ter kennis te brengen van den heer *Louis-Gérard* Buzen, ritmeester der 1° klasse à la suite van het regiment hussaren n° 8, en adjudant van den generaal majoor Duvivier, dat hy, by voorschreven besluit, is genoemd en aangesteld tot ritmeester der 1° klasse by het regiment hussaren n° 6, met bepaling dat hy zyne tegenwoordige functien van adjudant zal blyven waarnemen.

« 'S Gravenhage den 27 july 1822.

« D'AUBREMÉ. »

Il n'y a donc aucun doute possible sur l'identité de personne. Après cela, la seule chose sur laquelle la méchanceté puisse

(1) M. le général Buzen avait une écriture presque indéchiffrable, et il est possible que l'initiale S de Servais ait été transformée en L.

encore s'exercer, ce sont les motifs qui ont pu faire donner au général Buzen un prénom qui n'était pas le sien. Mais d'abord, pour lui imputer, à lui, un motif quelconque, il faudrait prouver que c'est lui-même qui a pris ce prénom, et aucune des pièces que nous connaissons ne peut servir à cette preuve. On sait avec quelle négligence étaient faites les matricules des corps sous l'empire. Aujourd'hui même la confection de ces documents est fort négligée. J'en trouve une preuve dans l'état de service officiel du général Buzen, qui repose en ce moment au département de la guerre à Bruxelles. Sa nomination de lieutenant au 7^e régiment de cheval-légers lanciers y est portée sous la date du 24 juillet 1814, tandis qu'il résulte de la pièce authentique, que nous avons reproduite, que cette nomination est du 26 juillet 1813. Le *Patriote* et l'imprimeur Verhasselt, avec leurs habitudes de faussaires, ont fixé cette date au 24 juill. 1815.

La légèreté avec laquelle se faisaient, sous l'empire, les inscriptions dans les matricules des corps, rend également sans importance aucune ces mots : *porté déserteur du 1^{er} juin 1807*, qui, si l'on en croit le *Patriote*, se trouvent dans la matricule du 13^e régiment de chasseurs (1). Tous ceux qui ont servi à cette époque savent combien de militaires perdus, égarés, tués, ou pris par l'ennemi, ont été annotés de cette manière, combien d'autres ont été portés morts, et qui jouissent encore d'une parfaite santé. Ce sont là des choses si connues que je suis presque honteux de devoir en parler.

Que les gens impartiaux jugent maintenant, qu'ils prononcent entre les accusateurs et l'accusé ! ou plutôt qu'ils jettent un coup d'œil sur les débris de cet échafaudage élevé par la plus atroce méchanceté et bâti sur une combinaison de faux matériels et moraux ! Eh ! que serait-ce donc si je voulais descendre jusqu'à récriminer ; si, moi aussi, je me mettais à publier des documents

(1) J'ai demandé la pièce officielle à Paris, et je la publierai ultérieurement, sans falsification.

à leur charge ? Je sais où placer la main dans les archives du département de la guerre, pour y trouver un état de service écrit, non par un employé, mais de la main d'un de leurs héros, signé par lui, et qui porte des indications matériellement et sciemment faussés. Mais un pareil genre de défense serait indigne de celui qui m'a légué le soin de sa mémoire ; il serait d'ailleurs en opposition directe avec ses dernières volontés. Il ne demande point à être vengé, celui qui, une heure avant de mourir, écrivait à sa femme :

« *Je meurs sans haine ni inimitié pour personne.*

« *Je pardonne à mes ennemis, je remercie mes amis.*

« *Je me recommande à l'Éternel, et je vous embrasse, ainsi que mes sœurs, pour la dernière fois.*

« *Adieu, à un autre monde. J'espère y trouver mon père et ma mère.* »

Il croyait sans doute, ce brave homme, que sa mort, le pardon qu'il accordait à ses ennemis, calmeraient leur haine. Oh ! comme il se trompait ! Oh ! comme il souffrirait aujourd'hui, s'il savait que la calomnie l'a poursuivi même au delà du tombeau, s'il savait que j'ai été obligé, après sa mort, de publier, comme pièce justificative, l'acte qui l'unissait à son épouse bien-aimée !

Extrait du registre des Mariages de la commune de Brugelette, de l'an 1829.

L'an mil huit cent vingt-neuf, le six janvier, vers six heures du soir :
Par-devant nous, Alexandre-Joseph Delhay, bourgmestre, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Brugelette, dis-

trict d'Ath, province de Hainaut, sont comparus monsieur *Gérard-Servais Buezen*, âgé de quarante-quatre ans, né à Schyndel, province de Brabant, le vingt-deux septembre mil sept cent quatre-vingt-quatre, domicilié à Louvain, capitaine au régiment des hussards, n° 6; aide de camp de monsieur le baron Duvivier, général commandant la province de Hainaut, fils de Gérard, médecin et ex-professeur de l'université de Louvain et y demeurant, consentant à ce mariage, ainsi qu'il résulte d'un acte passé devant Jean-Corneille Werix, notaire à Louvain, le vingt-trois décembre dernier et de dame Marie-Élisabeth Bellefroid, son épouse, décédée audit Louvain, le six novembre mil huit cent dix-neuf, le tout constaté par des extraits de naissance et de décès qui nous furent présentés, lesquels seront annexés au présent acte, ainsi que l'autorisation en date du premier décembre dernier, de Son Excellence le ministre de la guerre permettant le présent mariage, et de demoiselle Domitile-Thérèse-Joseph Letoret, âgée de vingt-sept ans, née à Thuillies, district de Thuin, le six frimaire an vi de la république française, rentière, demeurant à Brugelette; fille de Pierre-Joseph Letoret, cultivateur, décédé audit Thuillies, le cinq novembre mil huit cent vingt, et de dame Thérèse-Marie Yernaux, son épouse légitime, profession de rentière, demeurant à Brugelette, ici présente et consentante, le tout ci-devant constaté par des extraits de naissance et de décès qui nous furent présentés et resteront annexés au présent acte, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de cette maison commune, ainsi qu'en la ville de Louvain, les dimanches quatorze et vingt et un décembre dernier vers midi, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du Code civil intitulé: *Du Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que monsieur *Gérard-Servais Buezen* et la demoiselle *Domitile-Thérèse-Joseph Letoret* sont unis par le mariage, de tout quoi nous avons dressé acte, en présence de Léopold Mercier, officier de santé, âgé de trente-deux ans, demeurant à Brugelette; de Charles-Eugène Letoret, âgé de trente-trois ans, négociant, demeurant à Mons, frère de la future épouse; d'Eugène-Maurice Letoret, âgé de trente ans, pharmacien, frère de la future épouse, demeurant à Brugelette; de François-Joseph Hubau, notaire, âgé de quarante-sept

ans, demeurant aussi à Brugelette, lesquels, après qu'il leur en a été fait lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes.

Sont signés :

D. LETORET.

La veuve LETORET, née YERNAUX.

C. LETORET.

E. LETORET.

L. MERCIER.

F.-J. HUBAU.

A. DELHAYE.

Certifié véritable le présent extrait par nous, bourgmestre soussigné, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Brugelette.

A Brugelette, le 8 janvier 1820.

(Signé) A. DELHAYE.

Je viens de remplir un bien pénible et douloureux devoir. Il m'en reste un autre plus doux, plus consolant : c'est de remercier toutes les personnes qui ont bien voulu m'adresser des encouragements. Il m'est impossible de répondre à toutes les lettres que j'ai reçues. Je prie donc leurs auteurs de vouloir m'excuser. Je remercie les écrivains qui m'ont fait l'offre de leur plume, comme les militaires qui m'ont offert l'appui de leur épée. Le glaive de la justice est le seul sous lequel je veuille m'abriter, et ma plume, quoique faible, n'ayant que des choses vraies à écrire, suffira, j'espère, à l'accomplissement de ma mission.

GÉRARD.

Nous soussignés, déclarons avoir vu et examiné, avec toute l'attention possible, les diverses pièces citées dans l'écrit rédigé par M. l'auditeur militaire GÉRARD, pour justifier la mémoire de feu M. le général BUZEN, et dont il nous a donné lecture ;

nous attestons que ces pièces y sont citées exactement et réunissent tous les caractères d'authenticité.

Bruxelles, le 13 février 1842.

BARON EVAÏN,
Lieutenant général.

BARON DUVIVIER,
Lieutenant général.

CONST. D'HANE,
Adjudant général du roi.

E.-C. DE GERLACHE,
Prem. présid. à la cour de cass.

M. J. LECLERC,
Proc. génér. à la cour de cass.

QUETELET,
Directeur de l'Observatoire.

POST-SCRIPTUM.

On vient de retrouver le *Traité de géométrie* dont il est fait mention à la page 10 , et que le général Buzen portait sur lui dans ses campagnes. Ce livre est plein d'annotations écrites de sa main , presque jour par jour , et il est aisé de le suivre , à l'aide de ces notes , dans tous ses mouvements. Cela est de la plus haute importance , parce qu'on y trouve une preuve nouvelle de la véracité de ses assertions relativement à sa rentrée sous les drapeaux français en 1807. En voici un extrait dont j'ai vérifié l'exactitude avec le plus grand soin.

Pages.

- 158. — Aolsenburg, 18 mars 1806.
- 25 et 129. — Walmersbach, 3 avril 1806.
- 25. — Schemerbach, dernière moitié d'avril 1806.
- 25. — Aneruhofen, mai et juin 1806.
- 85. — Uüruberg, 11 décembre 1806.
- 85. — Vienne, 7 mars 1807.
- 158. — Arrivé à Varsovie le 29 mars 1807.

- Pages.
158. — Parti de Varsovie le 1^{er} avril 1807.
129. — Mogelnicza, le 3 avril 1807.
59. — Drewicca (Gallicie occidentale), le 11 avril 1807.
24. — Drewicca, le 16 avril 1807.
40. — Parti de Weiskirken le 29 janvier 1808.
99. — Krasnick, le 13 mars 1808.
129. — Krasnick, le 2 avril 1808.
85. — Arrivé à Prague le 8 mars 1809, parti le 19 mars 1809.
145. — Graigfelgand, le 8 avril 1809.
85. — Passé l'Inn le 10 avril 1809.
85. — Resté à Schwaerstadt jusqu'au 11 avril 1809.
- Arrivé chez M. D. L. R. (1) le 28 avril 1809.
105. — Parti de Passau le 18 octobre 1809.
- 54 et 105. — Arrivé à Vienne le 25 octobre au soir, vu Dinrs le 28.
- Idem.* — Parti de Vienne pour Brunn le 21 novembré 1809, à 10 heures du soir.
- Idem.* — Arrivé à Brunn le 22 novembre 1809, à 8 heures du soir.
- 24 et 105. — Parti le 14 janvier 1810.
24. — Vienne, le 24 janvier 1810.
- Idem.* — Arrivé à Schönding le 6 février 1810.
- Idem.* — Plattling, le 8 février 1810. — Écrit à G. F.
158. — Regensburg, le 8 mars 1810.
129. — Ratisbonne, le 4 avril 1810.
35. — *Idem.*, le 14 avril 1810.
85. — *Idem.*, le 19 avril 1810.
57. — *Idem.*, les 22, 23 et 24 avril 1810.
123. — *Idem.*, le 26 avril 1810.
- Idem.* — *Idem.*, le 17 mai 1810.
57. — Osuohd, le 8 octobre 1810.

Le livre dans lequel se trouvent ces annotations, aux pages que nous avons indiquées, est intitulé : *Geometria elementaria, etc..... Lovanii MDCCLXXXIV, e typographia academica*. Il contient une foule de sentences et de vers latins, allemands et polonais.

(1) Ces initiales désignent probablement M. le colonel de Laroche.

Qu'on me permette de saisir l'occasion de ce *post-scriptum*, pour faire une nouvelle observation, relativement à la négligence avec laquelle sont ordinairement inscrits les noms propres dans les matricules des corps. Que l'on jette un coup d'œil sur les annonces que le département de la guerre de France fait, chaque jour, publier dans les journaux, au sujet de militaires belges décédés à Alger : les noms et des individus et des communes y sont tellement défigurés, que souvent il est impossible de reconnaître ni les uns ni les autres. S'il en est ainsi maintenant, que l'on juge de ce qui devait en être dans les grandes guerres de l'empire !

Un mot encore relativement aux causes de la mort du général Buzen. Il est une circonstance qui me semble devoir jeter quelque jour sur ce triste sujet : c'est qu'il est parfaitement vrai, ainsi que l'a déjà dit un journal, que l'on a trouvé dans ses vêtements un papier sur lequel il avait écrit ce vers de Virgile, qui précède dans l'Énéide le mot *fnis* :

Vitaque cum gemitu fugit indignata sub ombas.

GÉRARD.

15 février 1842.

